

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



26 DEC. 2025

Greffe

MONITEUR BELGE
DIRECTION

15 JAN. 2026

BELGISCH STAATSBAD
BESTUURN° d'entreprise : **0452 580 521**

Nom

(en entier) : **EURO REGISTER**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Verkruids 60 à 4681 HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU****Objet de l'acte : Démission et nomination**

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/10/2025 :

Ordre du jour

1. Démission de Monsieur Claude JACQMIN en qualité de directeur de site.

2. Nomination de SBDS Consulting agissant par l'intermédiaire de son représentant permanent Monsieur Erik VAN GOETHEM en qualité de directeur de site mandaté. Résolutions

1. Le conseil d'administration prend acte de la démission au 31 octobre 2025 de Monsieur Claude JACQMIN en qualité de directeur de site.

2. En remplacement, le conseil d'administration appelle SBDS Consulting agissant par l'intermédiaire de son représentant permanent Monsieur Erik VAN GOETHEM en qualité de

Pour assurer la gestion journalière, le conseil confirme les pouvoirs confiés à SBDS Consulting agissant par l'intermédiaire de son représentant permanent Monsieur Erik VAN GOETHEM, domicilié Rue François Paul 2 4031 Angleur

Sont considérés comme actes de gestion journalière :

- signer la correspondance journalière, les documents officiels d'importation et exportation, les connaissements, les factures, les documents requis pour la gestion journalière de la société ;
- faire des offres aux clients et conclure des accords commerciaux, en conformité avec les affaires de la société
- recevoir tous montants dus à la société sur les affaires traitées par elle-même ou par son intermédiaire et en donner quittance et décharge, payer toutes dettes légalement contractées par la société,
- payer tous montants dus par la société résultant de l'activité de la société et en obtenir quittance et décharge
- signer des ordres et contrats d'achat d'une durée ne dépassant pas une année ou une valeur de 20.000 € pour les frais généraux de la société et l'achat de matériel et de fournitures destinés à l'activité administrative de la société, dans la limite des budgets annuels arrêtés avec la société mère ;
- signer des ordres et contrats d'achat d'une durée ne dépassant pas une année ou une valeur de 500.000 € pour les achats de matières premières ou de composants destinés à la production de la société,
- signer avec un administrateur des ordres et contrats d'achat dépassant une année ou les seuils définis aux deux alinéas précédents ;
- engager et congédier des employés de la société,
- représenter la société dans ses rapports avec tous les services gouvernementaux en Belgique, y compris les chemins de fer, les services de poste, des chèques postaux, des téléphones et télégraphes, l'Office de sécurité sociale, les services des pensions, la douane, l'administration des contributions et les autres services du gouvernement national, des provinces et des communes ;
- représenter la société en justice ;
- effectuer les mouvements et opérations sur les comptes bancaires de la société en exécution des pouvoirs qui précèdent ou d'autres pouvoirs de gestion journalière de la société ;
- subdéléguer ses pouvoirs pour représenter la société devant des services gouvernementaux ou pour des buts déterminés ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/01/2026 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge



ROLLET Pierre-Yves
administrateur

LACROIX Stanislas
administrateur

Déposés en même temps :

- PV du 31/10/2025

- Procuration en faveur de l'ASBL UCM Guichet d'Entreprises représentée par Madame FALZONE Mirella

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/01/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).